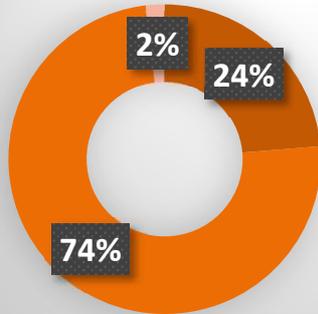


FICHE PROGRAMME : PROGRAMME NATIONAL SOUTIEN EUROPÉEN À L'AIDE ALIMENTAIRE (SEEA) FSE+

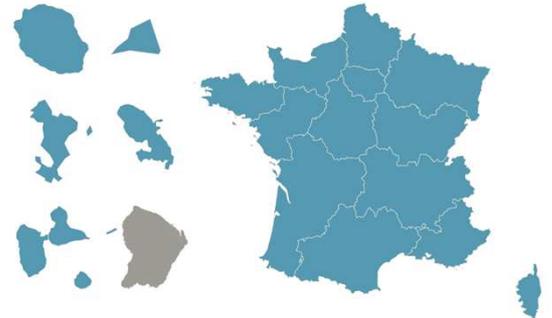
- 4,8 millions de personnes bénéficiaires de l'aide alimentaire en 2019 (dont 4,3 millions aidés par le FEAD)
- Environ 7 millions de personnes en situation de précarité alimentaire fin 2020



Enveloppe de 467 millions d'euros



- Régions les plus développées
- Régions en transition
- Régions les moins développées



À Mayotte le Programme SEEA financera un dispositif de bons alimentaires.

- Le règlement (UE) 2021/1057 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 a institué le FSE+, regroupant plusieurs Fonds auparavant distincts dont le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD).
- La France a fait le choix de conserver un programme spécifiquement consacré à l'aide alimentaire et à l'accompagnement des personnes les plus démunies : il s'agit du **Programme national « Soutien européen à l'aide alimentaire - SEEA »**, géré par la Direction Générale de la Cohésion Sociale.
- Ce dernier est mis en œuvre dans le cadre de l'objectif spécifique 4.13 (ou lettre M) du FSE+ « Lutter contre la privation matérielle en apportant une aide alimentaire et/ou une assistance matérielle aux personnes les plus démunies, y compris en prenant des mesures d'accompagnement ». Afin de répondre à cet objectif, il finance l'achat de denrées à destination des associations bénéficiaires, ainsi que la distribution de bons alimentaires sur le territoire de Mayotte.
- Le programme bénéficie d'un taux de cofinancement dérogatoire à 90%.

Actions éligibles



- Distribution de denrées alimentaires gratuitement aux personnes les plus démunies (exclusivement via des associations habilitées);
- Mesures d'accompagnement (accueil, écoute, orientation vers une offre globale d'inclusion);
- Bons alimentaires sous format papier et/ou électronique (uniquement à Mayotte).

Modalités de gestion



- Des achats centralisés sous forme de marchés publics passés par FranceAgriMer (FAM) et des forfaits logistiques / mesures d'accompagnement en remboursement;
- A Mayotte : gestion assurée par la Croix Rouge Française.

Publics visés



- Les personnes en situation de vulnérabilité sociale ou de dépendance sociale et financière en insécurité alimentaire.

Valeurs de référence à atteindre



- 5 504 382 bénéficiaires finaux recevant une aide alimentaire
- 310 567 bénéficiaires finaux bénéficiant de bons/cartes

Associations bénéficiaires



Croix-Rouge; Banques alimentaires; Restos du cœur; Secours populaire.

Où trouver des informations supplémentaires ?

Site internet :

[Le Soutien européen à l'aide alimentaire \(SEEA\) - Ministère de la Santé et de la Prévention \(solidarites-sante.gouv.fr\)](https://solidarites-sante.gouv.fr)